



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07

45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

Conseil Municipal du 15.12.2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi quinze décembre deux mil quinze, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 8 décembre 2015.

PRÉSENTS : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, Mme Murielle CHEVRIER, M. François GIRAUDET, Mme Catherine PEYROUX, M. Jean-Noël MILOR, Mme Cécile HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoints, Mme Marie-Agnès BONNAIRE, Mme Chantal ARCHAMBAULT, Mme Elisabeth MALNOU, M. Dominique GIRAUDON, M. Thierry MACHEBOEUF, M. Philippe BAUBAULT, Philippe, M. Frédéric CHARMOY, Mme Evelyne BERTHON, M. Nicolas FOUQUET-LAPAR, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Céline ALIBERT, M. Olivier SILBERBERG, , Mme Françoise GRIVOTET, M. CHARPENTIER Thierry, Mme Marie-France DELCROS, Mme Sophie MIFSUD, M. Alexandre LANSON, Mme Dominique LHOMME, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE : Mme ARCHAMBAULT

ABSENTS EXCUSES :

Mme Nadine HEBEL	donne pouvoir à	Mme ALIBERT
Mme Stéphanie BONA	donne pouvoir à	M. MILOR
M. Pascal LANSON	donne pouvoir à	Mme LHOMME

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 2015

Monsieur CHARPENTIER fait remarquer que les délibérations sont notées « adopté à l'unanimité » alors qu'elles n'ont pas été formellement votées. Il trouve ce fonctionnement anormal. Il demande le vote de l'ensemble des délibérations passées à la séance précédente du conseil municipal et notamment celle de la DSP EAU.

Monsieur BOIS indique qu'il n'est pas possible de revoter les délibérations mais qu'à partir de maintenant elles seront formellement votées à chaque séance.

Monsieur CORJON souligne qu'il n'y a pas eu de contestation ou d'intervention de l'opposition après la lecture des délibérations ce qui équivaut à une acceptation.

Monsieur CHARPENTIER indique qu'il a eu les informations au dernier moment et que sur les documents l'augmentation n'était pas indiquée, il n'a pas donc pas pu réagir au bon moment.

Madame GRIVOTET explique qu'elle a également étudié les documents reçus sur la délégation de service public de l'eau et qu'il n'était nulle part indiqué qu'il y aurait une augmentation de l'eau de 7,5 %.

Elle aimerait avoir plus d'informations sur les délibérations à passer avant la séance de conseil afin de pouvoir donner son avis.

Monsieur BOIS souligne que tout a été expliqué, y compris l'augmentation du tarif, à l'aide du diaporama projeté et commenté par Monsieur CORJON avant l'adoption de la délibération.

L'adoption de la délibération s'est faite sans réserve, dans un silence approbateur.

Monsieur CORJON précise que tous les documents ont été envoyés quinze jours avant la séance de conseil selon la réglementation en vigueur et que tout a été expliqué lors des différentes réunions de la commission DSP.

Il indique que le maire est seul maître de la procédure et c'est lui seul qui décide ; ensuite la délibération est adoptée en conseil.

Madame GRIVOTET souligne qu'elle n'est pas contre le choix du délégataire, ce qu'elle reproche c'est l'augmentation occasionnée.

C'est pourquoi, Monsieur BOIS demande aux élus dans quel sens ils auraient aimé voter lors de la délibération. 7 élus auraient voulu voter contre.

Madame GRIVOTET demande des précisions sur les marchés publics. Elle est étonnée de voir sur certains marchés qu'il y a un seuil minimum et un seuil maximum. Concernant le marché du centre de loisirs celui-ci va de 60 000 € minimum à 110 000 € maximum. Elle demande pourquoi l'écart est si important et comment cela est possible qu'il passe du simple au double en 8 mois.

Monsieur BOIS lui indique qu'une réponse lui sera fournie ultérieurement.

Monsieur CHARPENTIER s'étonne qu'aucune personne de l'équipe municipale ne puisse répondre aux questions concernant les seuils maximum et minimum des marchés publics.

Madame LHOMME indique qu'il manque un paragraphe concernant l'accessibilité en page 15 du compte rendu.

Monsieur BOIS procède à l'approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre : 7 personnes sont contre.

DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil municipal concernant :

1- Marchés Publics :

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Objet de la décision, Montant
2015/ST/54 19/11/2015	Décision du maire portant sur les prestations d'entretien, d'élagage et d'abattage d'arbres	GOUEFFON ELAGAGE ZA du Pressoir Vert 220 rue de Marigny 45400 SEMOY	Montant annuel Minimum : 5 000 € HT Maximum : 25 000 € HT
2015/ST/56 19/11/2015	Décision du maire portant sur le contrat de mission maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Montission	CABINET CS ARCHITECTURE 26 avenue de Saint Mesmin 45077 ORLEANS	Montant des honoraires 51 840,00 € T.T.C
2015/ST/59 17/11/2015	Contrat d'entretien pour le véhicule frigorifique du CCAS	SOCIETE ECC SARL CARRIER TRANSICOLD ZA des Muids 11 rue des Muids 45140 INGRE	Montant annuel 456,00 € HT

2015/ST/60 19/11/2015	Décision du maire portant avenant au marché d'aménagement d'un arboretum à l'île charlemagne Sud pour la tranche ferme	ENTREPRISE RICHARD 43 rue Corne de Cerf 45100 ORLEANS	Travaux en plus value et en moins value (sans incidence financière)
--------------------------	--	---	---

COMMISSION SPORT ET VIE ASSOCIATIVE DU 18 NOVEMBRE 2015

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 9 décembre)

Mme CHEVRIER présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

- Règlement intérieur des installations associatives (2^{ème} partie)
- Convention MAD
- Crédits Sports
- Rallye Nouvelle Formule
- Fixation des dates : Forum, Festi'danse, Randonnée découverte
- Récompense sportives 2016 : champ d'action
- Affaires diverses

1) Règlement intérieur des installations associatives (2^{ème} partie)

Ce règlement sera adressé lors du prochain conseil municipal.

Il a pour but de conserver les installations en bon état. Il permet de maintenir la sécurité et le bon ordre à l'intérieur des lieux.

2) Rallye Nouvelle formule :

A la suite du dernier rallye, la commission sport et vie associative a demandé au service de travailler sur un nouveau concept du rallye et / ou sur des améliorations pouvant être apportées pour attirer plus de monde à cette manifestation et pour redynamiser les organisateurs qui semblent s'essouffler.

3) Fixation des dates : Forum, Festi'danse, Randonnée découverte

Voici les dates retenues par la commission :

Dimanche 24 avril 2016 : Rallye Sportif ou Chasse aux trésors

Mercredi 29 juin 2016 : Récompenses associatives

Samedi 3 septembre 2016 : Forum des associations

Dimanche 18 septembre 2016 : Randonnée découverte

Samedi 1^{er} octobre 2016 : Festi'dances

4) Récompense sportives 2016 : champ d'action

Rappel de date : Les récompenses auront lieu le 29 juin. Le jury se réunira le 1 juin.

La commission valide l'ouverture à toutes les associations du prix de la reconnaissance.

Il est demandé au service de travailler sur un nouveau règlement pour le prix de la reconnaissance et de mettre à jour celui des récompenses sportives, ainsi que de revoir l'ensemble des courriers d'informations sur la manifestation.

L'ouverture à toutes les associations impose maintenant de trouver un nouveau nom à cette organisation.

5) Affaires diverses

Petit retour sur la dernière rencontre associative qui a rencontré un franc succès. Près de 25 personnes étaient présentes pour écouter N. Peltier et N. Tournaire sur les règlements de l'organisation des buvettes, des ventes au déballage et sur les subventions publiques. N. Tournaire réfléchi pour l'organisation de la prochaine rencontre associative.

-----Fin du compte rendu-----

COMMISSION ACCESSIBILITE DU 25 NOVEMBRE 2015

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 9 décembre)

Monsieur GIRAUDET présente le compte rendu de la Commission :

1^{ER} PARTIE :

Points de circulation présentés avec des préconisations par le conseil municipal jeune :

- Carrefour dangereux rue des Varennes / rue Charles Jeune « présenté par SAIRAH et ADELIN » : aménagement proposé
- Traversée compliqué et dangereuse avenue Douffiagues / route de Sandillon pour les cyclistes « présenté par Hortense et Sophie » : demande de meilleur marquage
- Carrefour dangereux rue des Balles/ rue des Chanterelles « présenté par Claire et Juliette » : vitesse excessive
- Circulation difficile résidence de Montission, visibilité et vitesse « présenté par Emma et Abderaman »

2^{ème} PARTIE :

Présentation des demandes budgétaires fonctionnement et investissement service de Police Municipale :

- Conforme à la lettre de cadrage budgétaire

Présentation d'une demande budgétaire et du projet de mise en œuvre de la vidéo protection :

Il est présenté à la commission un dossier d'étude de mise en place d'un système de vidéo protection sur la commune de St Jean le Blanc ainsi qu'une demande d'enveloppe d'investissement budgétaire pour l'année 2016.

Un groupe de travail sera formalisé pour mener ce projet.

Présentation d'une demande d'étude pour acquérir un logiciel de gestion d'un système d'appel de masse :

Le Maire étant responsable de la diffusion de l'alerte en cas de risque majeur, il est proposé de mener une réflexion sur l'acquisition d'un système d'appel de masse « appel téléphone, sms, e-mail »

AFFAIRES POINTS DE CIRCULATION

Création d'emplacement réservé pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite

- Rue Adèle Lanson Chenault
- Rue de la Verrerie
- Impasse de la Verrerie

Création d'un stationnement réservé convoyeur de fond :

- Dès la rétrocession dans le domaine du clos de l'Arche : création d'un emplacement de stationnement réservé aux convoyeur de fond face au crédit Mutuel conformément l'obligation réglementaire

Interdiction de circuler au + de 3t5 sentier du Moulin :

- Suite à la sollicitation des riverains et au fond d'impasse rue du Moulin donnant à la voie ferrée : réglementer le sentier du Moulin en interdisant à la circulation des + 3t5 sauf desserte locale

Stationnement alterné : rue du Clos du fourreau:

- Suite à la sollicitation des riverains, proposition de mettre en place un stationnement alterné :
- du 1 au 15 stationnement côté impair et du 16 au dernier jour du mois stationnement du côté pair

Mettre à l'étude une proposition d'aménagement du secteur du clos fourreau :

- Sous le même profil que le secteur du pavé romain : création d'une zone 30 dans ce secteur pour apaiser la circulation dans ces voies étroites.

Renforcement de la signalisation « attention cycliste » au débouché du Pont Thinat vers la rue Demay :

- Au débouché du Pont Thinat quand les automobiliste tournent à droite rue Demay vers la centre-ville, il y a une zone de conflit présentant un danger car on est directement confronté à la traversée piste cyclable et passage piéton.
Renforcer la visibilité de cette zone en mettant une pré signalisation au feu tricolore de la descente du pont Thinat

Mise en œuvre d'une concertation avec les riverains Allée des pépinières / rue des Varennes pour étude d'un changement de circulation de la voie :

- Mise en sens unique de la rue des pépinières pour éviter le danger lié à la zone du carrefour Allée des pépinières / rue des Varennes avec un rétrécissement de voirie + une nouvelle sortie de résidence rue des Varennes.

Création d'une piste cyclable route de Sandillon entre le clos de l'Arche et le rond-point de la Cornaillère :

- Etude de mise en œuvre

Etude des modalités d'ouverture du parc des crocettes pour la traversée des piétons et des cyclistes :

- Il est proposé une plage horaire en journée tous les jours de la semaine avec un système d'ouverture et de fermeture automatique, un arrêté municipal posera la réglementation de ce principe.

Ouverture d'un dossier création d'un périmètre de zone « 30 » en centre-ville :

- Il est proposé de mettre à l'étude de la commission le choix du périmètre d'implantation de la zone 30 en centre-ville et le choix des aménagements pour délimiter ce secteur
- Les objectifs de cette zone 30 est :
 - . D'assurer la sécurité des usagers des écoles et des commerces
 - . De favoriser la conduite apaisée et l'éco conduite
 - . De rendre plus visible et confortable le centre-ville commerçant
 - . D'être en adéquation avec le programme de mise en accessibilité

Questions diverses :

- Rue de la cornaillère : stationnement des poids lourds : étude à voir avec l'Agglo
- Signalisation manquante rue de la Cornaillère hauteur de l'échangeur avec l'Avenue Galloux : un relevé sera établi par la police municipale et transmis au service pour mise en conformité
- Porte rouge, inversion de la signalisation du droit de passage de l'écluse : en attente de réponse de la commune de St Denis en Val
- Difficulté de stationnement rue des Capucins et parking de la poste : non-respect de la zone bleue, à réactiver
- Circulation en milieu de voie levée des Capucins à hauteur de Becom : rallonger la ligne blanche délimitant la chaussée

-----Fin du compte rendu-----

Madame GRIVOTET demande pourquoi la note de cadrage n'est pas respectée pour le budget de la Police Municipale. Effectivement, au 24 novembre le total réalisé indique une hausse de 3.76 %.

Elle souhaiterait que sur tous les budgets soient vérifiés afin que la lettre de cadrage soit bien respectée en observant le réalisé par rapport au budgété.

Elle demande pourquoi il n'y a pas de montant du choix de la Commission pour 2016.

Monsieur MILOR lui répond que le choix de la commission correspond aux demandes du service et rappelle qu'il a fallu équiper le nouveau policier donc la lettre de cadrage n'a pas pu être correctement appliquée.

Concernant le projet de Parking Adèle Lanson Chenault, elle indique qu'il avait été décidé en commission de travaux au mois de juin d'en reparler dans une commission ultérieure pour régler certains problèmes mais maintenant le parking est construit et il n'y a pas eu d'autre commission travaux pour en discuter.

Monsieur GIRAUDET indique que le parking n'est pas encore finalisé.

Concernant la vidéoprotection Mme GRIVOTET se demande s'il y a assez d'actes de vandalisme sur la commune pour justifier un investissement aussi important.

M. BOIS souligne que suite aux événements du 13 novembre, l'Etat encourage les Villes à s'équiper en vidéo protection notamment pour contrôler la circulation aux entrées de ville. Des aides pour l'installation pourraient aussi être allouées par l'Etat. Mais pour le moment il n'y a encore rien de décidé, il ne s'agit de que projet

Madame GRIVOTET estime qu'il serait intéressant d'avoir le résultat de l'étude de Mme PELTIER.

COMMISSION JEUNESSE DU 25 NOVEMBRE 2015

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 14 décembre 2015)

Mme CHEVRIER présente le compte rendu de la Commission :

1) Dynamik'Ados 2016 Présentation du nouveau programme

Un appel d'offre restreint à 4 structures a été envoyé : Profession Sport Loiret (PSL) ; L'UFCV ; Cigales & Grillons ; Groupe Léo-Lagrange. 3 ont candidaté : PSL, Cigales & Grillons, UFCV. A la suite de l'analyse des offres, c'est celle de Cigales & Grillons qui a été retenue.

Une présentation des activités sur chaque semaine est faite aux élus de la commission. L'ensemble de la commission valide unanimement le programme proposé par Cigales & Grillons avec seulement quelques petites corrections mineures.

Le premier jour d'inscription sera le Samedi 9 janvier 2016.

2) Point CMJ

Le CMJ est intervenu dans deux manifestations importantes ces derniers jours. Lors du 11 novembre où leur présence a été remarqué par l'association des anciens combattants qui a réalisé un courrier de remerciement à la l'ensemble du CMJ et des membres de la commission s'occupant du CMJ pour leur prestation.

Le CMJ est aussi intervenu dans la commission circulation afin de présenter leurs différentes propositions sur des aménagements de circulation possibles dans St Jean le Blanc. Leurs présentations ont conquis les membres de la commission.

Leur programme pour la suite :

6 décembre :

Distribution des colis de Noël

9 décembre :

13h30 : RDV devant le collège pour discuter de l'abri (projet 2016)

14h : Visite de l'UTOM

24 février :

Visite de Conseil départemental

3) Budget Jeunesse :

Le budget jeunesse est discuté est validé par l'ensemble de la commission.

-----Fin du compte rendu-----

COMMISSION SERVICES A LA POPULATION DU 26 NOVEMBRE 2015

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 8 décembre)

Mme PEYROUX présente les points abordés lors de cette réunion :

1) Bilan des actions fin 1^{er} semestre et 2^{ème} semestre 2015

Réalisé à partir des questionnaires recueillis à l'issu des différentes manifestations Ceux-ci avaient pour objectifs de réaliser un bilan et de recueillir les besoins d'information des habitants pour mieux répondre à leurs attentes.

Bien que le nombre de questionnaires recueillis ne concerne qu'une partie de l'auditoire, il met en évidence que :

Le public présent est majoritairement dans la tranche d'âge des plus de 55 ans

La communication est relayée sur l'agglomération orléanaise et même au-delà.

Pour les moyens de communication c'est t SJB infos qui reste le moyen de communication le plus cité.

.Les participants expriment en majorité un besoin d'information sur la thématique santé, sécurité et souhaitent que d'autres conférences soient organisées

Pour toutes les conférences il y a eu une bonne participation de l'auditoire avec de nombreux échanges d'une grande richesse avec les intervenants.

2) Point sur les actions en cours et celles développées sur l'année.

a) La formation des aidants Alzheimer organisée en partenariat avec l'association

Cette formation a débuté en octobre et comporte cinq séances de trois heures. Elles sont animées par deux intervenants dont une psychologue et accueillent environ 12 stagiaires.

b) Formations informatique gratuites destinées à la population de SJB avec priorité aux demandeurs d'emploi (Financement conseil régional et fonds européens)

La formation est sur cinq jours, avec un effectif de vingt stagiaires.

Cinq formations sont programmées jusqu'à la fin de l'année. Trois sont déjà réalisées.

D'ores et déjà il est important de signaler la participation croissante des demandeurs d'emploi dans la constitution des groupes, probablement en lien avec le rapprochement du CCAS et pôle emploi. Aucun abandon en cours de formation n'a été relevé.

Autre public intéressé par ces cours : les retraités

A noter : des agents de la mairie ont également pu profiter de ce dispositif pour une initiation ou un perfectionnement Excel et Word.

c) Formations aux gestes qui sauvent et utilisation des défibrillateurs

Action conduite en partenariat avec la Croix rouge.

Sur cette année 2015, il a été décidé d'intégrer dans le plan de formation des agents communaux, une action de sensibilisation aux gestes qui sauvent et à l'utilisation des défibrillateurs. Cette action sera conduite sur plusieurs années. Quarante agents en ont déjà bénéficié (.Coût 10 €/ agent) et à ce titre ont reçu une attestation.

Sur l'année 2016, il est prévu de proposer ce type d'action aux habitants. Pour ce faire une annonce a été intégrée dans SJB infos.

d) Point sur le minibus et son fonctionnement

Ce service dispose actuellement de cinq bénévoles qui permettent à une douzaine de personnes d'aller faire leurs courses deux mardis matins /mois

A noter une grande satisfaction exprimée par les bénéficiaires.

e) Le portage des livres

Actuellement peu de demandes. Cependant ce service a été mis en place, il y a un an

f) Prévention de la perte d'autonomie

Deux ateliers ont été organisés au cours de l'année 2015, un atelier mémoire et un atelier équilibre.

Participation d'environ 15 personnes à chaque atelier .Un bilan a été réalisé avec l'association porteuse de ce projet la GV. Et s'avère très positif. Cette action sera reconduite 2016 plutôt sur le 2^{ème} semestre.

Financement de cette action : subventions CARSAT, commune et bénéficiaires.

g) Point sur le projet gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires de la commune

L'action a été lancée en octobre. Il y a un référent formé par site. Dans un 1^{er} temps, des pesées ont été faites

Cette action est portée par la commission « services à la population » et la « commission des affaires scolaires ». Point d'étape avec Me Peroceski demain

h) Le jardin partagé du clos des épicias

Plusieurs rencontres Vallogis, Mairie, habitants jardiniers et l'association SHOL ont eu lieu

Actions développées avec ce partenariat : plantation d'arbres, de framboisiers et de groseilliers :

3) Projets 2016

1^{er} semestre

Aucune conférence n'est prévue Ce semestre sera plutôt axé sur la recherche de thématiques et d'intervenants pour de futures conférences –débat.

Cependant, d'autres actions sont envisagées:

4) Projets 2016

1^{er} semestre

Aucune conférence n'est prévue Ce semestre sera plutôt axé sur la recherche de thématiques et d'intervenants pour de futures conférences –débat.

Cependant, d'autres actions sont envisagées:

- Le parcours du cœur scolaire en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie.(date à déterminer. A priori même organisation qu'en 2015.
- Des séances de remise à niveau du code de la route

2^{ème} semestre 2016

Conférence avec le Dr Fichaux 2^{ème} quinzaine de novembre

Autres projets

Le guide pour les seniors Travail à réaliser avec le conseil départemental. Démarrage du projet 1^{er} trimestre 2016

5) La borne- éthylotest

Projet à intégrer dans le cadre de la sécurité routière

Possibilité de participer à un appel à projets lancé par la préfecture (recherche de subvention pour cofinancement commune/ État.

6) Budget prévisionnel 2016

Report de deux projets 2015 sur 2016

Baisse frais de réception

Validation par la commission

-----Fin du compte rendu-----

COMMISSION TRAVAUX DU 3 DECEMBRE 2015

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 8 décembre)

M. GIRAUDET présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

- Visites de Chantiers :

- Parking rue Adèle Lanson
- Propriété Chérel et enfouissement des réseaux rue du Général de Gaulle,
- Aménagement de l'accueil de la mairie
- Logement les crocettes,
- Local associatif Alzheimer,

- Parking du marché de l'île de corse,
- Travaux d'eau potable rue de la Cerisaille,
- Arboretum,
- Aménagement sécuritaire route de Sandillon clos de l'arche/Intermarché,
- Aménagement des sous-sols du château,
- Centre de loisirs, sanitaires
- Requalification du sentier du moulin,
- Travaux d'eau Potable rue des carmes,
- Locaux associatifs, rue des varenes
- Plateau sur élevé rue du ballon/rue des varenes

Monsieur CHARPENTIER trouve anormal qu'on dépense des centaines de milliers d'euros pour des travaux et notamment pour le sous-sol du château et qu'on ne réhabilite pas le logement 72-74 rue des Varenes qui est totalement insalubre depuis plus de 10 ans.

Monsieur BOIS lui répond qu'il ne s'agit pas d'un problème d'argent mais d'un problème humain.

Monsieur CHARPENTIER pense qu'on pourrait faire un geste pour améliorer le quotidien de cette personne.

Monsieur CORJON rappelle que cette maison est prévue en réhabilitation. Le permis de construire a été approuvé. Le bailleur social, IVL, essaie de convaincre cette personne de quitter les lieux afin qu'on puisse réhabiliter son logement. Il est prévu la construction d'un nouveau logement à côté. Le bailleur social propose à cette personne d'occuper ce nouveau logement pendant 6 mois ; elle pourrait ensuite réintégrer son logement réhabilité. On ne peut pas la déplacer de force non plus.

Monsieur CHARPENTIER pense qu'on aurait pu trouver une solution avant car évidemment maintenant c'est de plus en plus dur.

Madame GRIVOTET estime qu'il serait intéressant pour les travaux d'indiquer les montants budgétés à côté des montants réalisés.

Madame GRIVOTET s'étonne de découvrir lors de cette séance de conseil qu'il va y avoir un ré-aménagement de l'accueil du public.

Monsieur BOIS souligne qu'il ne s'agit que d'un projet pour l'instant. Monsieur GIRAUDET indique qu'il y aura plus de précisions ultérieurement.

-----Fin du compte rendu-----

COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES DU 7 DECEMBRE 2015

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 14 décembre)

M. BOIS présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

I – RETOUR D'INFORMATION SUR L'ASSURANCE DU PERSONNEL :

CF tableau mis à jour. Après réflexion et compte tenu des éléments fournis, il sera proposé au Conseil Municipal de décembre de garantir les risques suivants :

- Accident du travail : 0.79%
- Décès : 0.21%
- Maternité : 0.47%

Total : 1.47%

II – AFFAIRES DIVERSES :

A - Convention avec le CDG: accompagnement à l'élaboration du Document Unique (délibération CM du 15/12)

- 1- Convention pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention dans le cadre d'un accompagnement à l'élaboration d'une démarche des risques professionnels.

Coût estimé : 9 887.80€

- 2- Demande de subvention pour la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels au Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL.

Fonction du nombre de jours agents sur le dossier : subvention escomptée: 10 000 €.

B – Avancements de grade et maîtrise de la masse salariale : Le tableau des agents éligibles, associé aux propositions des responsables de service ont été présentés à Monsieur le Maire et au DGS. Jusqu'à aujourd'hui, les avancements ont toujours été effectifs à compter de la date d'éligibilité avec un effet rétroactif par rapport à la date de la CAP. Or, les contraintes budgétaires imposent désormais l'application de certaines mesures. Dans ce contexte, il a été décidé de reporter les nominations à M + 6, de façon générale, hors décision individuelle potentiellement plus défavorable qui pourrait être décidée en raison de la valeur professionnelle de l'agent.

C - Information globale sur les chantiers RH ouverts pour 2016 :

- 1 – Règlement des ATSEM : en cours d'élaboration. Mise en application pour fin février 2016. Travail collégial, avec l'éducation nationale, les agents, les partenaires sociaux.
- 2 – Ouverture d'une réflexion sur le règlement des congés.
- 3 - Pôle gardiens : création d'un pôle gardien prévu en février 2016
- 4 – Conseil en organisation (mairie intra-muros): étude réalisée par le CDG résultats attendus en février 2016
- 5 – Le nouveau régime indemnitaire (RI) des agents territoriaux : IFSE (indemnité de fonction et d'expertise) fondé sur 2 éléments ; une indemnité principale et en option un complément annuel. Application au 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois.
- 6 – La nécessaire maîtrise de la masse salariale.

-----Fin du compte rendu-----

DELIBERATION n°2015-12-124

Rapporteur : Monsieur BOIS

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL AFFILIE A LA CNRACL – ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

La Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale institue à la charge des Collectivités Territoriales employeurs des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident du travail et décès.

Cette même loi, en son article 26, autorise les Centres de Gestion à souscrire, pour le compte des Collectivités et Etablissements Publics du Département qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des obligations citées au paragraphe précédent.

En 2015, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a souscrit un contrat d'assurance groupe, pour les agents CNRACL et/ou pour les agents IRCANTEC.

C'est pourquoi il convient que le Conseil Municipal se détermine sur l'adhésion au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion, à compter du 1er Janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26,

VU le décret n° 86.552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application du 5ème alinéa de l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des Collectivités Locales et Etablissements Territoriaux,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le Code des Assurances,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

1) La Commune de Saint-Jean-le-Blanc décide de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance des risques statutaires, pour une durée maximale de 5 ans à compter du 1er Janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019, selon les modalités suivantes :

Catégories d'agents	Risques couverts	Taux
Agents affiliés à la CNRACL	Décès, Accident du travail, maladie professionnelle sans franchise	<input checked="" type="checkbox"/> 0.21%
	Accident de service-maladie imputable au service sans franchise	<input checked="" type="checkbox"/> 0.79%
	Longue Maladie/Longue durée sans franchise	<input type="checkbox"/> 3.15 %
	Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) avec franchise de 15 jours fermes par arrêt maladie ordinaire	<input type="checkbox"/> 1.94 %
	Congé de maternité, paternité, d'adoption sans franchise	<input checked="" type="checkbox"/> 0.47%
	TAUX GLOBAL	1.47%

2) PREND ACTE que l'adhésion statutaire donne lieu à une contribution annuelle aux frais de gestion du Centre de Gestion défini dans la convention, à savoir, assise sur la masse salariale des agents assurés au taux de :
- 0.10% pour la souscription des garanties sus visées.

3) La Commune **AUTORISE** le Maire à signer la convention passée avec le Centre de Gestion au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Madame LHOMME demande à quoi correspond 0.21 % pour les décès. Monsieur BOIS lui répond qu'il s'agit du taux de la masse salariale de la Commune.

DELIBERATION n°2015-12-125

Rapporteur : Monsieur BOIS

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION DANS LE CADRE D'UN ACCOMPAGNEMENT DANS L'ELABORATION D'UNE DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS AVEC LE CENTRE DE GESTION DU LOIRET

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Depuis le 7 novembre 2002, le fait pour tout employeur de ne pas transcrire et mettre à jour l'évaluation des risques, est passible de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe.

Le document unique est un outil de communication et de management des risques dans les collectivités et est au cœur de toute démarche de prévention des risques professionnels.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Centre Départemental de Gestion du Loiret met à disposition des collectivités un conseiller de prévention afin de les accompagner dans la réalisation de leur évaluation des risques.

Les coûts de cette mission sont établis en fonction du nombre d'heures travaillées par le conseiller de prévention, sur la base d'un tarif voté chaque année par le Conseil d'Administration du CDG45. Est facturé le temps consacré aux réunions préparatoires et de restitution, aux entretiens avec les agents, à la visite des lieux de travail et l'élaboration du document unique et du plan d'actions.

Ces précisions étant apportées,

VU l'avis unanime favorable de la commission des Ressources Humaines du 7 décembre 2015,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

▪ **d'autoriser** le Maire à faire appel au Centre de Gestion du Loiret pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention en vue de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et à signer la convention y afférente.

▪ **les crédits nécessaires** à la dépense figurent au budget communal 2016 au chapitre globalisé 011.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2015-12-126

Rapporteur : Monsieur BOIS

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION (FNP) DE LA CNRACL

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Depuis le 7 novembre 2002, le fait pour tout employeur de ne pas transcrire et mettre à jour l'évaluation des risques, est passible de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe.

Le document unique est un outil de communication et de management des risques dans les collectivités et est au cœur de toute démarche de prévention des risques professionnels.

Afin d'accompagner les collectivités dans cette obligation, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL accorde des subventions aux collectivités qui s'engagent dans des démarches d'évaluation des risques professionnels, sous réserve que ces démarches soient participatives et pérennes dans le temps.

Ces précisions étant apportées,

VU l'avis unanime favorable de la commission des Ressources Humaines du 7 décembre 2015,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible au Fonds National de Prévention pour la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels au sein de la collectivité et à signer la convention y afférente.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2015-12-127

Rapporteur : Monsieur BOIS

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERSTICE

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT la volonté de s'engager dans une démarche d'anticipation de situations pouvant être à risques pour les agents et de professionnaliser des agents dans leurs pratiques professionnelles.

CONSIDÉRANT que l'association INTERSTICE, sise au 106 rue Faubourg BANNIER à ORLEANS (45 000), est composée d'une équipe de psychologues cliniciens susceptible d'intervenir sur des problématiques RH identifiées qu'elles soient collectives ou individuelles.

Ainsi, l'association INTERSTICE pourrait être missionnée sur les trois axes suivants :

- L'accueil et l'accompagnement psychologique des agents qui présentent à un moment donné des difficultés d'ordre personnel qui ont des répercussions sur leur capacité à tenir leur emploi dans de bonnes conditions (Coût d'une consultation : 50€).

- La formation des agents permettant une réflexion sur des pratiques professionnelles (coût d'une journée de formation : 1 250€).

- Le soutien aux équipes sur des problématiques professionnelles (Coût d'une séance de deux heures : 200€)

CONSIDÉRANT convention avec l'association INTERSTICE, conclue pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle est renouvelable par tacite reconduction, par période de douze mois, sauf préavis donné au moins trois mois à l'avance par l'une ou l'autre des parties.

SUR PROPOSITION de la Commission des Ressources Humaines du 4 novembre 2015,

DECIDE :

▪ **de conclure** une convention avec l'association INTERSTICE, sise au 106 rue faubourg BANNIER, en vue de la résolution de problématique RH qu'elles soient collectives ou individuelles, dans les conditions énoncées ci-dessus, à compter de janvier 2016.

▪ **d'autoriser** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature les différents exemplaires de la convention.

▪ **les crédits nécessaires** à la dépense figurent au budget communal au chapitre globalisé 011.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES DU 9 DECEMBRE 2015

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 10 décembre 2015)

Mme MARSY présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

I –DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES:

- LES AMIS DE L'ECOLE DE MUSIQUE
- UNION DES COMBATTANTS DE SAINT-JEAN-LE-BLANC
- ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGERIE TUNISIE MAROC

II-LIVRET CULTURE 1^{ER} SEMESTRE 2016

III-AFFAIRES DIVERSES

I –DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

3 demandes :

- ❶ LES AMIS DE L'ECOLE DE MUSIQUE
- ❷ UNION DES COMBATTANTS DE SAINT-JEAN-LE-BLANC
- ❸ ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS PG ET CATM

Concernant les demandes de subventions des associations culturelles, l'avis de la Commission a été transmis à la Commission Finances pour décision.

II-LIVRET CULTURE 1^{ER} SEMESTRE 2016

Présentation du projet de livret Culture 1^{er} semestre 2016.

Plusieurs nouveautés par rapport au livret « Théâtre Saison 2015 » :

- Edito partagé entre Monsieur le Maire et Madame Marsy, Adjointe à la Culture.
- Promotion des autres événements culturels ou la Mairie est partenaire : 3 concerts de Jazz avec l'association « du blues O'swing » / 1 pièce de théâtre avec la Compagnie Naima / Les Ateliers Théâtre avec l'Association familiale et la Compagnie Le Grand Souk.
- Promotion des services culturels de la Ville : Bibliothèque / Ecole de Musique / Cours d'Arts Plastiques
- Guide du spectateur

PROPOSITION COMMISSION : VALIDATION DU FOND ET DE LA FORME.

il a été demandé également de procéder à la numérotation des places pour les spectacles à l'espace scénique.

III-AFFAIRES DIVERSES

- BIBLIOTHEQUE : Il a été demandé d'étudier la possibilité : d'aménager des places de vélo à proximité de la bibliothèque / d'installer une boîte de retour de prêt / de vendre les livres des réserves au profit de la ville ou d'association.
- ECOLE DE MUSIQUE : Information faite de l'attribution pour la Ville d'une aide départementale de 5719 € (objectif du département : encourager les enseignements artistiques)

-----Fin du compte rendu-----

Madame LHOMME souligne qu'il serait bien aussi d'installer des places de vélo à côté des abris bus.

DELIBERATION n°2015-12-128

Rapporteur : Madame MARSY

TARIFS SAISON CULTURELLES 2016

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en place les tarifs de la saison culturelle 2016,

SUR PROPOSITION unanime de la Commission des affaires culturelles en date du 9 décembre 2015,

DÉCIDE :

- **de fixer** de la manière suivante les tarifs de la saison culturelle 2016 :

TARIFS THÉÂTRE :

- Tarif plein = 12 €
- Tarif réduit (pour les moins de 12 ans et les demandeurs d'emploi) = 8 €

- L'affaire de la rue de Lourcine (samedi 16 janvier)
- Madame Marguerite (jeudi 17 mars)
- Ah quel boulot pour trouver du boulot ! (samedi 23 avril)
- Les diálogos (vendredi 20 mai)

TARIFICATION SPÉCIALE POUR LA SOIRÉE DE LA FEMME : VENDREDI 26 FÉVRIER

2 spectacles à l'affiche :

- 19h Etat : dames
- 21h Y'en a marre de l'amour !

- Tarif unique pour 2 spectacles = 12€
- Tarif unique pour le spectacle de 21h = 12€

TARIFICATION UNIQUE POUR LES SPECTACLES JEUNESSE

JOURNÉE DE LA JEUNESSE : SAMEDI 5 MARS

- 11h : ça déménage = 6 €
- 15h : Le 7^{ème} conte = 6 €
- Le Maire propose un tarif gratuit pour le 1^{er} accompagnateur adulte

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2015-12-129

Rapporteur : Monsieur BOIS

OUVERTURE AU PUBLIC DU PARC DU CHATEAU

CONSIDERANT le souhait de la municipalité d'ouvrir au public le parc du château, le jardin des roses et l'aire de jeux pour enfants située à proximité du centre de loisirs municipal afin de valoriser à sa juste mesure ce patrimoine communal,

CONSIDERANT qu'il convient de différencier les périodes d'ouverture en été et en hiver, et d'exclure les périodes d'ouverture du centre de Loisirs municipal,

CONSIDERANT que cette ouverture interviendrait à compter du 2 janvier 2016,

DECIDE :

- **d'ouvrir** au public le parc du château, le jardin des roses et l'aire de jeux pour enfants située à proximité du centre de loisirs municipal selon les horaires suivants à compter du 2 janvier 2016 :
 - été : 9h – 19h
 - hiver : 9h – 17h
 - les mercredis scolaires de 9h à 12h
- **d'exclure** de l'ouverture les périodes correspondant :
 - aux vacances scolaires
 - aux mercredis après-midiafin d'éviter tout conflit d'usages avec les enfants du Centre de Loisirs municipal.

Adopté à l'unanimité

Madame LHOMME demande les horaires d'ouverture des crocettes.
Monsieur GIRAUDET lui répond que les horaires vont être affichés. Pour l'instant il faut aussi demander l'avis de l'Association Alzheimer

DELIBERATION n°2015-12-130

Rapporteur : Monsieur CORON

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE ET DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT « LE PARC DES BORDES »

Le Conseil Municipal,

VU la demande en date du 9 juillet 2013 présenté par l'Association Syndicale Libre du Parc des Bordes demandant la rétrocession de la voirie et des parties communes du lotissement « Le Parc des Bordes » allée Ernest Levasseur dans le domaine public communal,

Vu la délibération en date du 30 juin 2015 ayant décidé d'autoriser Monsieur le Maire à reprendre l'intégralité de la voirie et des parties communes appartenant à l'association syndicale Libre du Parc des Bordes,

VU la signature de l'acte de vente en date du 10 novembre 2015,

DECIDE :

- **Le classement** dans le domaine public l'intégralité de la voirie (allée Ernest Levasseur) et des parties communes du Lotissement du « Parc des Bordes ».

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2015-12-131

Rapporteur : Monsieur BOIS

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT – LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 21 novembre 2014 ayant arrêté la longueur de la voirie communale à 33 394,41 m au 31 décembre 2014,

CONSIDERANT le besoin de mettre à jour cette longueur afin de permettre le calcul par l'Etat de la Dotation Globale de Fonctionnement,

CONSIDERANT que la longueur de la voirie communale doit être augmentée de 254 m afin de prendre en compte la reprise dans le domaine public de l'allée Ernest Levasseur,

DECIDE :

- **d'arrêter** la longueur de la voirie communale à 33 648,41 mètres au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2015-12-132

Rapporteur : Monsieur MILOR

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE EXERCICE 2016 - AUTORISATION
DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER
DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016**

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances rappelle que le vote du budget primitif 2016 sera proposé au Conseil Municipal en mars 2016.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales dispose que l'exécutif pourra dans l'attente de son adoption :

- mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

- **et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau du chapitre, niveau choisi par le conseil municipal pour voter le budget.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP), aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. Les restes à réaliser en sont exclus.

Afin de permettre dès maintenant le lancement d'opérations sans prendre de retard, il est proposé de donner à Monsieur le Maire cette autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015 en dépenses.

Le montant des crédits à ouvrir dans le cadre de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités s'élèverait à 602 205,00 € répartis comme suit :

COMMUNE	Crédits ouverts en 2015 (BP + DM hors RAR)	Crédits AP à déduire	Crédits ouverts en 2015 hors AP	Montant à prendre en compte et permettant de définir les crédits à ouvrir au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	244 624,00 €	-	244 624,00 €	61 156,00 €
Chapitre 204- Subventions d'équipement versées	-	-	-	-

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 100 196,00 €	-	1 100 196,00 €	275 049,00 €
Chapitre 23 -immobilisations en cours	1 064 000,00 €	-	1 064 000,00 €	266 000,00 €
				602 205,00 €

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué aux Finances,

DECIDE :

- **d'approuver** les ouvertures de crédits d'investissement 2016 proposées telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 602 205,00 €.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement concernées.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2015-12-133

Rapporteur : Monsieur MILOR

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur l'adjoint délégué aux Finances, expose que les communes peuvent solliciter, dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires ruraux, une aide de l'Etat pour certaines opérations classées prioritaires comme les acquisitions, construction extensions, mises aux normes, insonorisations, transformations de locaux, dans les domaines scolaires et du patrimoine bâti et les opérations de travaux liées à l'eau et l'assainissement, ou pour des opérations non prioritaires dans des secteurs tels que sports, loisirs, culture, cadre de vie, services sociaux.

La dépense éligible ne doit pas être inférieure à 15 000 € et est plafonnée à 1 million d'euros. Le taux alloué peut se situer de 20 à 35 % .Le dépôt des demandes est limité à deux dossiers par commune.

Il est proposé de demander une aide financière dans le cadre de la DETR 2016 pour les opérations d'investissement suivantes :

1ère opération:

- la construction d'un restaurant scolaire Maurice Genevoix pour l'accueil de 251 élèves/jour et d'une surface totale de 440 m².

2ème opération:

- le réaménagement du rez de chaussée et de l'accueil du public de la Mairie

Le Conseil Municipal,

VU la loi de finances du 29 décembre 2010 pour 2011 instituant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux par fusion de la Dotation Globale d'Équipement et de la Dotation de Développement Rural (DDR),

CONSIDERANT qu'il serait possible d'obtenir une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux pour les travaux définis ci-après, et selon les modalités suivantes :

CATEGORIE – PROJETS	COUT HT PREVISIONNEL	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		AUTOFINANCEMENT	AUTRE FINANCEMENT	D.E.T.R SOLLICITEE
Construction d'un restaurant scolaire à l'école Maurice Genevoix	1 413 279 ,44 €	1 033 279,44 €	30 000,00 €	(au taux maximal de 35 %) 350 000,00 €
Réaménagement du rez de chaussée et de l'accueil de la mairie	176 000,00 €	114 000,00€	0€	61 600,00 €

SUR PROPOSITION de Monsieur l'adjoint délégué aux Finances,

DECIDE :

- **d'adopter** le programme de travaux tel qu'indiqué ci-dessus,
- **d'arrêter** les modalités de financement prévisionnelles de ces travaux, telles qu'elles sont précisées ci-dessus,
- **de solliciter** l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au meilleur taux possible pour le programme de travaux concerné.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2015-12-134

Rapporteur : Monsieur BOIS

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION SUR CREDITS DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Il est proposé de demander une aide financière dans le cadre des crédits de la réserve parlementaire pour l'opération de reconstruction du restaurant scolaire Maurice Genevoix.

Le Conseil Municipal,

VU le programme de l'opération établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage OXYLIUM, de construction d'un restaurant scolaire à l'école maternelle Maurice Genevoix, permettant d'accueillir les élèves du groupe scolaire maternelle et élémentaire Maurice Genevoix et Charles Jeune,

CONSIDERANT que le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 30 000 € à allouer sur les crédits de la réserve parlementaire 2016,

DECIDE :

- **de solliciter** l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Olivier CARRÉ au meilleur taux possible pour le programme de travaux concerné.

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établissant comme il suit :

Dépenses	Montant HT
Dépenses	
Coût des travaux de construction:	1 121 612,76 €
Maîtrise d'oeuvre:	250 000,00€
Autres frais annexes:	41 666,68€
Total des dépenses:	1 413 279,44€
Recettes	
DETR:	350 000,00€
Réserve parlementaire:	30 000,00€
Autofinancement:	1 033 279,44€
Total des recettes:	1 413 279,44 €

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2015-12-135

Rapporteur : Monsieur BOIS

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES – APPROBATION

Le Conseil Municipal,

VU le nouveau cadre réglementaire issu de la Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques adoptée le 6 août 2015 autorisant le nombre d'ouverture dominicale à 12 par an (anciennement 5) à partir de janvier 2016.

CONSIDERANT que la Commune souhaite donner son accord pour une ouverture de 6 dimanches par an.

CONSIDERANT que la liste des dimanches ouverts doit être arrêtée avant le 31 décembre 2015,

DECIDE :

- **De donner** son accord pour l'ouverture des commerces à raison de 6 dimanches par an,
- **D'autoriser l'ouverture pour les dimanches ci-dessous référencés :**
 - 1^{er} dimanche solde hiver : 10.01.2016
 - 1^{er} dimanche solde été : 26.06.2016
 - Dimanches précédant les fêtes de fin d'année : 27.11.2016, 4.12.2016, 11.12.2016, 18.12.2016.

RESULTATS DU VOTE :

* POUR	=	26
* CONTRE	=	0
* Abstentions	=	3

DELIBERATION n°2015-12-136

Rapporteur : Monsieur CORJON

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DECISION DE NON EXERCICE ET DE NON-ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 49 RUE DE LA CERISAILLE

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 30 octobre 2001 ayant défini les périmètres à l'intérieur desquels le droit de préemption urbain est applicable, et ayant notamment maintenu le droit de préemption urbain sur la zone nord de Montission comprise entre la rue de la Cerisaille, la rue de Rosette, la rue de la Corne et la rue Haute,

VU les déclarations d'intention d'aliéner en date du 30 novembre 2015 et du 1^{er} décembre 2015 adressée par Maître GOSSÉ, Notaire à Orléans, pour la propriété bâtie, sise 49 rue de la Cerisaille, cadastrée section AI n° 513 d'une surface de 4 a 21 ca, AI n° 515 d'une surface de 1 a 53 ca et AI n° 512 d'une surface de 3 a 76 ca,

CONSIDERANT que l'achat de cette propriété ne présente pas d'intérêt communal pour l'aménagement du secteur,

DECIDE :

- **de ne pas faire exercice** du droit de préemption urbain, et donc de ne pas acquérir la propriété cadastrée section AI n° 513 d'une surface de 4 a 21 ca, AI n° 515 d'une surface de 1 a 53 ca et AI n° 512 d'une surface de 3 a 76 ca, sise 49 rue de la Cerisaille.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

- Remerciements de l'Association RS DIEP pour l'aide apportée dans l'organisation de la conférence sur la restructuration mammaire.

- Subvention du Département pour l'école de musique, de danse et de théâtre de 5 719 €
- Dotation de l'Etat pour le logement des instituteurs 2016 : 2 808 €
- Monsieur BOIS indique qu'il y a déjà des remerciements pour le colis des anciens.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHARPENTIER fait part également de remerciements de 3 personnes pour le colis des anciens. Monsieur CHARPENTIER indique que des personnes se plaignent de la température de l'eau du B.A.F pendant les cours d'aquagym.

Monsieur BOIS souligne que des réponses ont déjà été adressées. Il précise que tous les mercredis il faut remettre de l'eau dans le bassin et la température n'a pas le temps de remonter pour les cours du mercredi soir.

Madame CHEVRIER indique que la température de l'eau est à 28 ° donc à bonne température. Des contrôles sont faits tous les jours pour voir si on respecte bien les 28 °. L'eau est toujours à bonne température sauf peut-être le mercredi. Un courrier a été envoyé aux deux présidents d'association et est affiché sur la porte du SIBAF.

Mme GRIVOTET informe d'un problème d'éclairage récurrent rue des Varennes, un lampadaire ne fonctionne pas correctement. Apparemment l'ampoule est changée régulièrement mais le problème doit venir d'autre part.

Mme GRIVOTET demande si la climatisation qui a été installée à l'extérieur du nouveau restaurant rapide est autorisée ?

Monsieur CORJON lui répond par l'affirmative car la commune ne possède pas de règlement de voirie.

Mme GRIVOTET indique qu'une personne a voulu prendre un rendez-vous avec le maire ou avec Mme HOUIS à plusieurs reprises mais n'a jamais pu l'obtenir.

Monsieur BOIS s'en étonne et demande le nom de la personne afin qu'on puisse la rappeler.

Monsieur GIRAUDET indique qu'il a eu des remerciements des habitants de Saint-Jean-le-Blanc pour les décorations et les illuminations sur la Commune.

Monsieur GIRAUDET remercie les services techniques et les services des espaces verts.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h30.

Monsieur Christian BOIS,
Maire